

À Paris, le 31 Mai 2018

Réunie le 30 mai 2018, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

**Affaire 58 – Monsieur Jordan ABOUDOU (Joueur de FOS PROVENCE BASKET)**

Incidents survenus lors de la rencontre FOS PROVENCE BASKET / SLUC NANCY BASKET du 25 mai 2018 :

Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB.

- **Deux matches de suspension ferme**

**Affaire 59 – Monsieur Gaëtan CLERC (Joueur du SLUC NANCY BASKET)**

Incidents survenus lors de la rencontre FOS PROVENCE BASKET / SLUC NANCY BASKET du 25 mai 2018 :

Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB.

- **Dispense de peine**